



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.90**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25841- DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET PROJET DU SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE. AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Mission Environnement et Risques Majeurs
AR 04 42 28 07 76

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

-

Nomenclature : 8.8 Environnement

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET PROJET DU SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE. AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, portant "Engagement national pour l'Environnement", prévoit au niveau régional l'élaboration d'un document stratégique d'orientation : le "*Schéma Régional Climat Air Energie*" (SRCAE).

Conformément au décret n°2011-678 du 6 juin 2011, ce document, élaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, doit être mis à disposition du public et soumis à avis obligatoire, notamment, des conseils municipaux des communes ayant élaboré un Plan Climat Energie Territorial. La Ville d'Aix-en-Provence est donc sollicitée pour émettre, avant le 15 Avril 2013, un avis sur le SRCAE.

Le SRCAE définit les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020, 2030 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique, afin de contribuer au respect des objectifs européens et nationaux, avec :

- . une amélioration de **20%** de l'efficacité énergétique,
- . le passage à 20% - et **23%** pour la France - de production d'énergies renouvelables,
- . une diminution de **20%** des émissions gaz à effet de serre GES (cette diminution devant

atteindre 75% à l'horizon 2050).

Par ailleurs, le SRCAE doit intégrer les objectifs européens et nationaux (Plan National Santé Environnement) en matière d'émissions de polluants et de qualité de l'air, il a ainsi valeur de « *Plan Régional pour la Qualité de l'Air* ». Il doit permettre en particulier d'atteindre les objectifs de qualité pour différents polluants : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}), Plomb (Pb), Ozone (O₃) et Benzène (C₆H₆).

Les Plans Climat Energie Territoriaux, les Plans de Déplacements urbains et les Plans de Protection de l'Atmosphère doivent être compatibles avec le SRCAE.

Les Schémas de cohérence territoriale et les Plans Locaux d'urbanisme doivent prendre en compte les objectifs de ce schéma.

Par ailleurs, les études, scénarios et objectifs élaborés par le SRCAE participent aux outils utilisés au niveau régional dans le cadre du «débat sur la transition énergétique» lancé par le Gouvernement.

Le SRCAE est structuré en trois parties :

Partie 1: introduction et état des lieux

Partie 2: tendances, potentiels et enjeux

Partie 3: scénarios, objectifs et orientations

Partie 1 : Etat des lieux régional

La consommation d'énergie des usagers et industrielle au niveau régional a été évaluée à 13,8 M Tep dont 31% pour le secteur résidentiel tertiaire, 27% pour le secteur des transports, et 41% pour le secteur de l'industrie et des déchets.

Le département des Bouches du Rhône est le plus consommateur en raison du poids de l'industrie, avec 56 % des consommations finales sur la région PACA.

Parallèlement, la production d'énergie primaire, qui est essentiellement assurée par des énergies renouvelables - hydraulique, déchets, bois énergie, solaire et éolien - ne représente que 1,3 M Tep en 2007, soit près de 10% de la consommation.

Pour la qualité de l'air, l'évolution favorable entre 2004 et 2007 constatée pour la plupart des polluants analysés, ne permet pas cependant de répondre aux directives européennes sur les plafonds nationaux d'émissions, ni aux objectifs du *Plan Particules* pour les PM₁₀ (poussières fines).

Notre région est touchée par les pollutions en dioxyde d'azote (NO₂), poussières fines (PM₁₀) notamment au niveau des grandes zones urbaines, et ozone (O₃).

Les émissions régionales de GES, quant à elles, atteignent 47,7 M teq CO₂ pour l'année 2007, soit 10T / habitant. Le département des Bouches du Rhône est le principal contributeur (68% du total) au niveau régional.

Les secteurs de l'industrie, des transports, des productions/distributions d'énergie et résidentiel/ tertiaire représentent respectivement 35%, 24%, 20% et 11 % des émissions régionales de GES.

Partie 2 : Tendances, Potentiels et Enjeux

La partie 2 s'attache à analyser, en fonction des dynamiques d'évolution et des enjeux, les potentialités de la région :

- en termes de diminution de consommation d'énergie finale d'énergie et de réduction des GES pour les principaux secteurs (habitat, transports et industrie).
- en termes de production d'énergies renouvelables, le rapport fait état d'un potentiel d'évolution très élevé, respectivement de 35% et 70% des consommations d'énergie pour les horizons 2020 et 2030, assuré par le développement de l'énergie photovoltaïque, et dans une moindre mesure de l'éolien pour la production d'électricité, du solaire thermique, de la géothermie et l'aérothermie, pour la production de chaleur.

Partie 3 : Scénarios, Objectifs et Orientations

Au regard des analyses ci-dessus, le SRCAE présente deux scénarios :

- un *scénario tendanciel* tenant compte de l'ensemble des mesures prises avant le 01/01/2010, notamment au niveau national (mesures du Grenelle de l'Environnement),
- un *scénario engageant*, supposant la mise en œuvre de mesures ambitieuses dans les différents secteurs, et dont les objectifs sont les suivants :

-1.9 MTep en 2020 et 2.5 Tep en 2030 produits par les **énergies renouvelables** pour un taux de couverture de la demande de 30% pour l'électricité, et de 20% pour la chaleur en 2030.

- un objectif global de **réduction des GES de 15%** à l'horizon **2020**, assurée par une réduction de 13 % dans l'industrie, 10% dans le transport, 28 % de réduction dans le résidentiel, et 21% dans le tertiaire .

- un objectif global de **diminution des consommations d'énergie de 13 %** en **2020** assuré par une diminution de 11% des consommations dans l'industrie, 9% dans les transports, 21% dans le résidentiel, et 20% dans le tertiaire .

Pour y arriver, le SRCAE fixe 8 orientations transversales, 7 orientations en matière de transport et d'urbanisme, 4 orientations sur le bâtiment, 5 orientations sur l'industrie et l'agriculture, 8 orientations concernant les Energies renouvelables, 7 orientations sur la qualité de l'air et 6 orientations liées au thème adaptation au changement climatique (voir tableau joint).

Considérant que l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial de la Ville d'Aix-en- Provence qui développe un programme d'actions dans le champ de son patrimoine et de ses compétences a recherché une cohérence avec les orientations du SRCAE,

Considérant que le PCET de la Ville d'Aix participe aux objectifs territoriaux retenus dans le Plan Climat Energie de la Communauté du Pays d'Aix élaboré au niveau communautaire,

Considérant que les objectifs à l'horizon 2020 du Plan Climat Energie territorial de la Communauté du Pays d'Aix sont plus ambitieux et supérieurs en termes de réduction des émissions de GES à ceux du SRCAE,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le **Schéma Régional Climat Air Energie**.

**2013.90 - DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET PROJET
DU SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE. AVIS DE LA
COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

LISTE DES ORIENTATIONS DU SRCAE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Orientations transversales

- T1 – Renforcer l'action des collectivités dans les domaines de l'énergie et du climat, au travers des démarches de plans climat-énergie territoriaux
- T2 - Mobiliser les outils de l'urbanisme et de l'aménagement pour répondre aux enjeux climat, air, énergie dans les politiques d'aménagement du territoire
- T3 – Améliorer les connaissances sur les sujets climat, air, énergie
- T4 – Mobiliser les dispositifs de financement existants et promouvoir les dispositifs financiers innovants
- T5 – Soutenir localement les filières économiques et industrielles en lien avec les objectifs du SRCAE
- T6 – Encourager des modes de vie et de consommation plus sobres en énergie et respectueux de l'environnement
- T7 – Assurer la sécurisation électrique de l'est de la région
- T8 – Développer un tourisme responsable et anticiper les effets du changement climatique sur ce secteur

Orientations sectorielles

Transport et Urbanisme

- T&U1 – Structurer la forme urbaine pour favoriser l'utilisation des transports en commun et les modes de déplacement doux
- T&U2 – Développer un maillage adapté de transports en commun de qualité
- T&U3 – Favoriser le développement des modes de déplacement doux
- T&U4 – Encourager les pratiques de mobilité responsables
- T&U5 – Optimiser la logistique urbaine
- T&U6 – Réduire les impacts du transport des marchandises en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES et de polluants
- T&U7 – Favoriser le renouvellement du parc par des véhicules économes et peu émissifs

Bâtiment

- BAT1 – Porter une attention particulière à la qualité thermique et environnementale des constructions neuves
- BAT2 – Réhabiliter les bâtiments existants en ciblant en priorité les bâtiments les plus énergivores
- BAT3 – Lutter contre la précarité énergétique
- BAT4 – Favoriser le développement des compétences et la coordination des professionnels de la filière bâtiment

Industrie et Artisanat

INDUS1 – Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie

INDUS2 – Anticiper et accompagner l'émergence et le déploiement de technologies industrielles innovantes et de rupture

INDUS3 – Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement technique, juridique et financier des TPE/PME/PMI

Agriculture et Forêt

AGRI1 – Adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, et favoriser les techniques moins émettrices de GES et de polluants

AGRI2 – Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, à la fois sur les volets atténuation et adaptation

Orientations spécifiques

Energies renouvelables

ENR1 – Développer l'ensemble des énergies renouvelables et optimiser au maximum chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local

ENR2 – Développer la filière éolienne terrestre

ENR3 – Développer les filières géothermie et thalassothermie

ENR4 – Conforter la dynamique de développement de l'énergie solaire en privilégiant les installations sur toiture, le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ainsi que les centrales au sol en préservant les espaces naturels et agricoles

ENR5 – Développer des réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables et de récupération

ENR6 – Développer et améliorer les conditions d'utilisation du bois énergie dans l'habitat et le tertiaire

ENR7 – Préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, populations, ...)

ENR8 – Améliorer l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

Qualité de l'air

AIR1 – Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone

AIR2 – Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables

AIR3 – Se donner les moyens de faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre

AIR4 – Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou

éviter une surexposition à des niveaux de concentrations trop importants

AIR5 – Mettre en oeuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentrations de polluants (particules fines, oxydes d'azote)

AIR6 – Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités d'amélioration, en s'inspirant du dispositif ZAPA

AIR7 - Dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air

Adaptation

ADAPT1 – Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques, incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises au risque de submersion marine

ADAPT2 – Renforcer et développer localement une culture des risques naturels et relancer une culture de l'eau

ADAPT3 – Evaluer et améliorer en continu les dispositifs régionaux et départementaux de veille, de surveillance, d'alerte et de gestion opérationnelle des risques sanitaires en lien avec le changement climatique

ADAPT4 – Pour chaque bassin versant, prendre en compte les scénarios prospectifs d'évolution de la ressource et de la demande en eau dans l'élaboration et la révision des SDAGE et des SAGE et rechercher toutes les formes d'optimisation de la ressource et de la demande

ADAPT5 – Rendre opérationnels l'ensemble des leviers de préservation de la biodiversité, et valoriser la biodiversité auprès des acteurs, pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes

ADAPT6 – Promouvoir l'aménagement d'espaces urbains globalement adaptés au climat futur et limitant le recours à la climatisation, via des techniques architecturales et des aménagements urb

LISTE DES ORIENTATIONS DU SRCAE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Orientations transversales

- T1 – Renforcer l'action des collectivités dans les domaines de l'énergie et du climat, au travers des démarches de plans climat-énergie territoriaux
- T2 - Mobiliser les outils de l'urbanisme et de l'aménagement pour répondre aux enjeux climat, air, énergie dans les politiques d'aménagement du territoire
- T3 – Améliorer les connaissances sur les sujets climat, air, énergie
- T4 – Mobiliser les dispositifs de financement existants et promouvoir les dispositifs financiers innovants
- T5 – Soutenir localement les filières économiques et industrielles en lien avec les objectifs du SRCAE
- T6 – Encourager des modes de vie et de consommation plus sobres en énergie et respectueux de l'environnement
- T7 – Assurer la sécurisation électrique de l'est de la région
- T8 – Développer un tourisme responsable et anticiper les effets du changement climatique sur ce secteur

Orientations sectorielles

Transport et Urbanisme

- T&U1 – Structurer la forme urbaine pour favoriser l'utilisation des transports en commun et les modes de déplacement doux
- T&U2 – Développer un maillage adapté de transports en commun de qualité
- T&U3 – Favoriser le développement des modes de déplacement doux
- T&U4 – Encourager les pratiques de mobilité responsables
- T&U5 – Optimiser la logistique urbaine
- T&U6 – Réduire les impacts du transport des marchandises en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES et de polluants
- T&U7 – Favoriser le renouvellement du parc par des véhicules économes et peu émissifs

Bâtiment

- BAT1 – Porter une attention particulière à la qualité thermique et environnementale des constructions neuves
- BAT2 – Réhabiliter les bâtiments existants en ciblant en priorité les bâtiments les plus énergivores
- BAT3 – Lutter contre la précarité énergétique
- BAT4 – Favoriser le développement des compétences et la coordination des professionnels de la filière bâtiment

Industrie et Artisanat

INDUS1 – Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie

INDUS2 – Anticiper et accompagner l'émergence et le déploiement de technologies industrielles innovantes et de rupture

INDUS3 – Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement technique, juridique et financier des TPE/PME/PMI

Agriculture et Forêt

AGRI1 – Adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, et favoriser les techniques moins émettrices de GES et de polluants

AGRI2 – Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, à la fois sur les volets atténuation et adaptation

Orientations spécifiques

Energies renouvelables

ENR1 – Développer l'ensemble des énergies renouvelables et optimiser au maximum chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local

ENR2 – Développer la filière éolienne terrestre

ENR3 – Développer les filières géothermie et thalassothermie

ENR4 – Conforter la dynamique de développement de l'énergie solaire en privilégiant les installations sur toiture, le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ainsi que les centrales au sol en préservant les espaces naturels et agricoles

ENR5 – Développer des réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables et de récupération

ENR6 – Développer et améliorer les conditions d'utilisation du bois énergie dans l'habitat et le tertiaire

ENR7 – Préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, populations, ...)

ENR8 – Améliorer l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

Qualité de l'air

AIR1 – Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone

AIR2 – Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables

AIR3 – Se donner les moyens de faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre

AIR4 – Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou

éviter une surexposition à des niveaux de concentrations trop importants

AIR5 – Mettre en oeuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentrations de polluants (particules fines, oxydes d'azote)

AIR6 – Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités d'amélioration, en s'inspirant du dispositif ZAPA

AIR7 - Dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air

Adaptation

ADAPT1 – Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques, incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises au risque de submersion marine

ADAPT2 – Renforcer et développer localement une culture des risques naturels et relancer une culture de l'eau

ADAPT3 – Evaluer et améliorer en continu les dispositifs régionaux et départementaux de veille, de surveillance, d'alerte et de gestion opérationnelle des risques sanitaires en lien avec le changement climatique

ADAPT4 – Pour chaque bassin versant, prendre en compte les scénarios prospectifs d'évolution de la ressource et de la demande en eau dans l'élaboration et la révision des SDAGE et des SAGE et rechercher toutes les formes d'optimisation de la ressource et de la demande

ADAPT5 – Rendre opérationnels l'ensemble des leviers de préservation de la biodiversité, et valoriser la biodiversité auprès des acteurs, pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes

ADAPT6 – Promouvoir l'aménagement d'espaces urbains globalement adaptés au climat futur et limitant le recours à la climatisation, via des techniques architecturales et des aménagements urb